



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 13559

Texte de la question

M Jean-Louis Masson souhaiterait que M le garde des sceaux, ministre de la justice, lui indique quelle est la proportion actuelle des détenus d'origine étrangère dans les prisons françaises, quelle est la proportion de détenus d'origine étrangère condamnés pour trafic de drogue ou proxénétisme par rapport à l'ensemble des détenus condamnés pour les mêmes faits et quelle est enfin la proportion de détenus étrangers dans la prison de la Santé.

Texte de la réponse

Reponse. - Au 1er avril 1989, les détenus d'origine étrangère incarcérés en France métropolitaine représentaient 27,9 p 100 de l'ensemble de la population carcérale. Les statistiques relatives à la population carcérale ne permettent pas de procéder à des croisements entre la nature de l'infraction et la nationalité ; en conséquence, il n'est pas possible d'isoler le nombre de détenus étrangers condamnés pour trafic de drogue ou proxénétisme. La proportion d'étrangers incarcérés à la maison d'arrêt de la Santé par rapport au nombre total de détenus de cet établissement était de 63,6 p 100 au 1er avril 1989.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13559

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2403